



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire Mickaël CHALLANCIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Maire

Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Madame Caroline D'AUTRYVE, Monsieur Anthony GANDIA, Madame Geneviève BETTWY, Madame Stéphanie PLAZA, Monsieur Franck CAILLON, Madame Emmanuelle VENET, Monsieur Sébastien FAYARD, Madame Sandrine D'HERVE, Monsieur Julien SYDOROWICZ, Monsieur Arthur LE LEVREUR, Monsieur Médéric BAZIN

Absents excusés :

Madame Isabelle FOURNIER-CARRIE : pouvoir à Monsieur Mickaël CHALLANCIN

Secrétaire de séance :

Madame Geneviève BETTWY

<u>Vote</u>		Délibération 2026-28
Pour	15	OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre des amendes de police
Abstentions	-	
Contre	-	
Total	15	

Considérant que le Département est chargé de répartir le produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants pour des investissements liés notamment à la sécurité routière.

Considérant que la commune envisage des travaux de signalisation routière et la création de chicanes sur la partie haute de la mairie

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 9 688,40 € HT ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépense		Recettes	
Signalisation routière (LINEAX)	3 478.40 €	Subv Département Amendes de police	7 750.00 €
Réalisation de chicanes sous la mairie (EIFFAGE)	6 210.00 €	Autofinancement	1 938.40 €
Total	9 688.40 €		9 688.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

1. **SOLLICITE** auprès du Département une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux de signalisation routière ;
2. **ARRETE** le plan de financement correspondant.
3. **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent ;
4. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Lachassagne, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance
Geneviève BETTWY

Le Maire,
Mickaël CHALLANCIN

